



Demande de nationalité / Nouveau salaire

Par michellerkt

Bonjour,

J'ai un titre de séjour passeport talent qui expire en 2028 et j'ai effectué une demande de naturalisation par décret en 2024. Fin 2025 j'ai perdu mon emploi et depuis j'ai beaucoup de mal à trouver un poste qui rémunère à plus de 2x le SMIC. Au vu de mon dossier de naturalisation toujours en cours, puis-je accepter un poste dont la rémunération est en dessous ? Est-ce que ça va affecter mon dossier ou mon titre de séjour actuel ?

Merci d'avance !

Par isernon

bonjour,

vous pouvez accepter ce nouveau poste mais vous devez savoir que pour obtenir la nationalité française " L'insertion professionnelle est une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France. L'insertion professionnelle signifie que vous devez avoir des revenus stables et suffisants pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre foyer fiscal.

source

:[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2213[/url]

salutations